

Sépulture de la Cathédrale d'Angoulême

I

Le renouvellement du dallage de la cathédrale et l'abaissement du sol, pratiqué à cette occasion, ont fait découvrir un très grand nombre de sépultures, placées sous les deuxième et troisième coupes. Creusées dans le roc même, elles avaient été réservées vraisemblablement aux dignitaires du chapitre et ne paraissent pas remonter au delà de deux siècles. — L'espace occupé par l'ancien porche de l'église, au midi, et la chapelle de *Sainte-Philomène*, renfermait aussi un grand nombre de tombeaux en pierre, dont quelques-uns superposés en certains endroits. Ces tombeaux, qui ne portaient d'ailleurs aucune inscription et dans lesquels on n'a trouvé que quelques pots en terre grossièrement travaillés, appartenaient aux XIII^e, XIII^e et XIV^e siècle.

II

Tombeau de *Philippe de Volluire, gouverneur d'Angoumois*.

Le samedi 14 janvier 1865 on a mis à jour un cercueil en plomb, placé sous une petite voûte en pierre, au milieu de la nef, en face du piller où était adossée la chaire.

Après un premier examen fait sous les yeux de M. l'abbé *Cousseau*, vicaire général, et de M. *Warin*, inspecteur des travaux, le cercueil a été refermé et soigneusement gardé jusqu'à l'arrivée de M^{sr} *Cousseau*, qui n'a pu se rendre qu'à une heure à la cathédrale. Sa Grandeur a immédiatement ordonné que l'on transportât le corps derrière la boiserie de la chapelle de Saint-Pierre, pour le soustraire à la foule toujours croissante des curieux, et l'on a procédé là, en présence de plusieurs ecclésiastiques et de quelques laïques, à un examen plus attentif. A ce moment, on enlève le couvercle et on trouve, sous une grande quantité d'herbe aromatiques, un corps embaumé, long de 1.80m, parfaitement conservé, plié dans un double linceul et la tête couverte d'un bonnet de toile fine. Sur la poitrine est un morceau d'étoffe ovale sur lequel est cousue une croix en velours, et auteur des reins un cordon de laine de l'ordre de *Saint-François*.

La peau du corps est souple et flexible, mais d'une teinte bronzée et luisante; la tête relevée laisse apercevoir une large ouverture au-dessus du front, pratiquée le jour de l'embaumement. Les paupières fermées sont abaissées dans l'orbite et surmontées d'épais sourcils. Le derrière de la tête est garni d'une chevelure rousse, courte et épaisse, et une barbe de même couleur et parfaitement conservée couvre les joues, le menton et la lèvre supérieure. La bouche petite est fermée; pressée du doigt, elle laisse entrevoir des dents magnifiques; le nez, d'une très belle forme, a été déprimé par le suaire. Les bras, croisés sur la poitrine, ont des coutures pratiquées le jour de l'embaumement; on en voit de semblables au milieu de la poitrine et le long des jambes.

Ou cherchait vainement quel est ce personnage embaumé avec tant de soin et placé dans un cercueil de plomb au milieu de la cathédrale, lorsque M. *Euzèbe Castaigne*, bibliothécaire de la ville, se présente à l'évêché et annonce à Sa Grandeur qu'il vient de trouver le nom du personnage récemment découvert. C'est *Philippe de Volluire*, baron de *Ruffec*, gouverneur de l'*Angoumois*, nommé par lettres-patentes le 19 juin 1573, et traîtreusement assassiné dans son hôtel, à Paris, le 6 janvier 1585, à l'âge de cinquante et un ans.

Ces indications fournies, on fait un nouvel examen du corps, et M. le docteur *Chevrier*, après l'avoir soigneusement lavé dans le jardin de l'évêché, croit apercevoir dans le dos les traces d'une large et profonde blessure.

Monseigneur ordonne ensuite de remettre le corps dans le cercueil, qui a été immédiatement ressoudé et déposé sous une des arcades du jardin de l'évêché, en attendant le jour où il pourra être replacé à la cathédrale avec tous les honneurs qui sont dus à ce noble et courageux défenseur de la religion.

Nous sommes heureux de reproduire ici la note suivante, publié à cette occasion par M. *Euzèbe Castaigne*¹.

¹ On peut aussi consulter deux pièces intéressantes communiquées à la Société par M. de *Rencogne*. (V. dans le Bulletin, 1^{er} trimestre de 1860.)

"*Philippe de Volluire*, dont les ancêtres étaient devenu seigneurs de *Ruffec*, dès le XIV^e siècle, par le mariage d'*Hervé de Volluire* sieur de *La Rocheservière*, avec *Alliéonor de Ruffec*, était le second fils de *René de Volluire* et de *Catherine Rohan de Montauban*, sa première femme. Comme sa qualité de cadet ne lui promettait qu'une médiocre fortune, il chercha dans les armes et dans la faveur de la cour ce qu'il ne pouvait trouver dans sa famille, et parvint à s'acquérir une grande considération, qui s'augmenta encore par l'héritage des terres et des titres de *François de Volluire*, baron de *Ruffec*, son frère aîné, décédé sans enfants. *Catherine de Médicis*, qui avait eu l'occasion de l'apprécier en plusieurs circonstances, lui offrit le gouvernement d'*Angoumois*, dont il fut investi par lettres-patentes du 19 juin 1573, et fit son entrée dans notre cité le samedi 12 septembre suivant².

Homme de cour et dévoué par reconnaissance aux intérêts de la reine-mère, il était demeuré l'un des fermes appuis du catholicisme, bien différent en cela du grands seigneurs de notre province qui avaient chaleureusement embrassé la cause de la réforme, et il poussa le zèle jusqu'à refuser de rendre la ville d'*Angoulême* au duc de *Montpensier*, et d'exécuter ainsi l'une des principales clauses de la trêve conclue le 22 novembre 1575 entre le roi *Henri III* et le duc d'*Alençon*. Voici comment *Brantôme* raconte le fait dans ses *Capitaines françois*, à l'article du maréchal de *Montmorency*:

"Le seigneur de Ruffec, gouverneur d'Angoulesme, ferma la porte à M. de Montpensier, qui alloit pour la mettre entre les mains de Monsieur, ou un autre pour luy, et en prendre possession, parceque, par un accord fait, le roy la luy avoit donnée. Ledict seigneur de Montpensier demeura à la porte, qu'il trouva fermée, et luy fit-on parler par-dessus la muraille que M. de Ruffet n'y estoit point, lequel pourtant faisoit parler le truchement. Il fut contrainct s'en retourner à Poitiers, d'où il estoit venu trouver la reyne, à laquelle il conta tout; il sembla cri estre aucunement fasvhé et despité, et estois dans la chambre quand il en faisoit rapport à la reyne, qui l'asseura que le roy lui en feroit raison. Mais, après avoir songé un peu a soy, il dit: "Madame, j'en auray bien raison sans que le roy et vous vous en mettiez en peine. Il luy semble m'avoir fait un affront et opprobre que de m'avoir fermé la porte, de m'avoir fait parler par-dessus la muraille et par une vieille, sans avoir eu le courage de comparoistre; mais comme poltron et craintif, il s'est caché et a fait dire qu'il n'y estoit pas Tels traicts se font par telles gens qui le ressemblent; car s'il fust esté brave et généreux, il devoit estre monté à cheval avecques ses gens et venir parler à moy en brave et assurée contenance, et me dire tout à plat et en parolles, fust ou modestes ou audacieuses, que je n'y enterois pas; car ainsy doibvent procéder en telles actions les braves et vaillans capitaines, et parler en lyons et non cachés comme renards en leurs tasnieres: mais en quelque part qu'il soit, je l'auray bien.

"On trouva que M. de Montpensier disoit fort bien en cela; et plusieurs à la cour avecques luy disoient qu'il estoit bien mieux seant à un gentil cavalier et brave capitaine user de telles façons cavaleresques que poltronnesques, encore que ledict Ruffet eust réputation d'aucuns de valoir quelque chose.

"Au bout de quelque temps, le roy le pria d'oublier le tout; mais il y eut force difficultés que je me passeray bien de dire; mais pourtant, quand la reyne emmena la reyne, sa fille, en Guyenne, au roy de Navarre, son mary, jamais M. de Montpensier ne le voulut voir, ni entrer dans Coignac..., où il estoit lieutenant du roy au pays; autrement, que s'il se présentoit devant luy, il luy donneroit de la dague dans le sein. Pourquoi la reyne fut contraincte, de peur de scandale, de commander andict sieur de Ruffet de partir et s'en aller.

On trouve dans *De Thou* (Hist. univers., liv. LXI) et autres historiens quelques détails sur cette singulière affaire, qui sont ainsi résumés dans le passage suivant, extrait du tome III (p. 358) de l'abrégé du *Trésor chronol. et historique de notre compatriote, Pierre Guillebaud*, connu sous le nom de R. P. dom *Pierre de Saint-Romuald* (Paris, 1660, 3 vol, pet. in-12):

² "Nous avons réédité, dans nos Entrées solennelles (1856, in-8.), la relation curieuse et originale de cette entrée du baron de *Ruffec*, rédigée et imprimé en 1571 par *Estienne Maquelilan*, alors pair et depuis conseiller de la commune d'*Angoulême*. Notre volume est accompagné de nombreuses notes et éclaircissements, d'où sont extraits en partie les renseignements que nous reproduisons ici".

"Quelque temps après, les villes de *Bourges*, de *Mésières* et d'*Engolesme* sont données en ostage à monsieur le pince de *Condé*, et monsieur de *Montpensier* est commis de la part du roy pour l'en mettre en possession. Mais le marquis de *Ruffec*, gouverneur d'*Engolesme* empescha par une plaisante ruse que celle ville ne vint entre les mains des calvinistes; car comme monsieur de *Montpensier* se fut présenté de bon malin à la porte du *Palet*, ce marquis, qui la tenoit fermée avec tous tes autres, ne fit comparoistre qu'une grande vieille, laquelle pour toute réponse aux demandes que ce prince luy fit, ne luy dit autre chose, sinon qu'elle faisait *ses* affaires. C'est ce que rapporte le sieur d'*Aubigné*, calviniste, en son Histoire *universelle*, adjoustant que te roy l'ayant appris de la bouche du seigneur d'Argence, en son cabinet, en receut une si grande joie qu'il en pensa pasmer de rire³. Mais cela cousta la vie au marquis; car peu après estant allé en cour, il se vit mechamment assassiné en son logis par quelques intéressez. Le roy donna, pour Engolesme, Saint-Jean-d'Angély et Cognac."

Ce refus de livrer la ville d'*Angoulême* au duc de *Montpensier*, repréenslant du roi, du duc d'*Alençon* et du prince de *Condé*, occasionna un grand procès dirigé contre notre cité, dans lequel le célèbre *Estienne Pasquier* prononça, le 4 février 1576, devant le Parlement de Paris, ce remarquable plaidoyer que l'on peut lire dans ses *œuvres* (Amst., *Trévoux*, 1723, 2 vol, in--fol.; t. II, lettre 1^{re} du liv. VI). Craignant de trop nous éloigner de notre sujet en reproduisant en son entier ce beau morceau d'éloquence politique, nous ne pouvons mieux faire que de transcrire ici la chaleureuse analyse qu'en a donnée un savant professeur de Paris, M. *Léon Feugère*, dans la *Vie d'Estienne Pasquier*, imprimée en tête de l'édition des *Oeuvres choisies* de ce dernier (Paris, F. Didot, 1849, 2 vol. gr. In-18):

Dans les questions politiques alors si controversées, l'indépendance d'esprit de *Pasquier* était la même. Il la signala hautement en embrassant la cause d'*Angoulême*, qui n'avait pas craint de résister aux volontés de son souverain. Cette ville, cédée par le roi au duc d'*Alençon* comme gage de l'une de ces trêves que les intérêts opposés se faisaient un jeu de conclure et d'enfreindre, avait refusé de recevoir le duc de *Montpensier*, qui devait la remettre au frère de *Henri III*. Pour la disculper de cette audace, pour repousser l'accusation de lèse-majesté qui pesait sur elle, *Pasquier*, devant le parlement de *Paris*, remonta aux principes fondamentaux du droit public, et jusqu'à l'origine de notre gouvernement.

Né Français et plaidant pour les Français, il se jugeait dûment autorisé, non pas à s'opposer au roi, mais à lui présenter ses humbles remontrances en justice. Nos rois n'avaient-ils pas toujours consenti à *réduire leur puissance sous la civilité de la loi*; et la ville d'*Angoulême*, par son obstination à rester entre les mains de son légitime seigneur, n'avait-elle pas donné de sa soumission et de sa loyauté la plus éclatante preuve? N'était-ce pas là une de ces désobéissances patriotiques dont la *Normandie*, sous *Louis XI*, la *Bourgogne*, sous *François I^{er}*, avaient offert un généreux exemple?

Le Parlement eut le bon esprit de le croire et termina le procès par un arrêt prudent, qui, en sauvant les apparences d'un échec à l'autorité royale, accordait en effet gain de cause aux habitants d'*Angoulême*. Leur dévouement au pays les en rendait dignes: Jadis leurs pères, avait dit noblement *Pasquier*, quand ils avaient été livrés aux *Anglais* pour la rançon du roi *Jean*, soumis de corps étaient demeurés *Français* de coeur. Son habile et énergique plaidoirie abonde un traits semblables, expression vive de son ardent patriotisme. C'est une manifestation curieuse de ce qu'il y avait alors de force dans l'esprit public, et dans nos vieilles institutions de germes d'un libre avenir. Elle témoigne du développement, circonspect mais continu, par lequel on s'acheminait en France vers la possession des garanties de sécurité et de dignité qui forment aujourd'hui la base de notre ordre social. L'auteur du *Traité de l'éloquence française*, du *Vair*, assignait pour motif à la faiblesse de nos orateurs l'absence des grands intérêts, cette âme des discussions politiques dans les Etats indépendants de l'antiquité. Mais, cette fois, qu'imaginer de plus important qu'une telle question et le théâtre où elle était débattue? Certes,

³ "Voici les propres expressions de d'*Aubigné*: "*Montaigu*, lieutenant du prince de *Condé*; dépesché à la cour pour se plaindre des refus que son maistre recevoit de toute parts, sceut, par le moyen de quelque dames, qu'Argence contant au cabinet comment ceux qui estoient allez de la part du roy pour faire mettre Angoulesme entre les mains des commissaires avoyent trouvé le pont de la porte du *Palet* levé, et n'avoyent sceu parler qu'à une grande vieille qui répondit à toutes questions qu'elle faisoit ses affaires, le roy s'estoit pasmé de rire." (Hist. univers., Amst., 1626, trois tomes en un vol. in-fol.; liv. III, ch. II.)

Pasquier déclarait à bon droit "que c'était là une affaire toute publique, telle que l'on en traitait anciennement dans Rome."

Philippe de Volluire conserva durant sa vie le gouvernement d'*Angoumois* et demeura toujours dans les bonnes grâces d'*Henri III*, qui érigea sa baronnie en marquisat, et le fit chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1582; mais, victime des haines secrètes que lui avait suscitées son affaire d'*Angoulême*, il fut traîtreusement assassiné dans son hôtel de *Paris*, et mourut le 6 janvier 1585, à l'âge de cinquante et un ans.

A la nouvelle de sa mort, *Louis de Lesmerie*, maire d'*Angoulême* en 1583 et 1584, qui, selon la coutume, occupait encore cette charge jusqu'au dimanche de *judica me* de l'année suivante, s'empressa d'écrire, d'après l'avis des membres de la commune, à M^{me} de *Ruffec*, pour la prier:

"de vouloir accorder aux habitants de ladite ville le corps d'iceluy feu sieur, attendu qu'il avoit esté cy-devant bon protecteur et deffenseur; qu'ils désiroient estre pour ceste occasion gardeurs de son corps; ce que icelle dame leur accorda, et fut icelluy dict corps conduit et amené en ceste dicte ville d'*Angoulesme*, et inhumé, assistans toutes les églises, habitans de ladite ville, et noblesse dudict, pays qui l'accompagnoit, en l'église cathédrale *Saint-Pierre* d'icelle ville." (Registre B.)

Et je terminais mes recherches de 1856 en ajoutant:

"J'ignore en quelle partie de l'église furent déposés les restes mortels de cet illustre et fidèle gouverneur."

La découverte de samedi dernier ne me paraît laisser aucun doute sur la certitude que nous avons de posséder aujourd'hui le cercueil de *Philippe de Volluire*. Aux personnes qui pourraient en contester l'identité, je vais encore opposer les deux extraits de délibérations suivants, que j'ai copiés hier soir à la hâte sur les vieilles minutes de l'hôtel de ville:

Assemblée du septiesme Jour de février mil cinq cens quatre-vingtz-cinq, maisée générale...

Sur la proposition faite par mondict sieur et mayre... concernant l'enterrement du feu sieur de *Ruffec* vivant nostre gouverneur...

A esté risoleu que, au temps que le corps dudict feu sieur sera arrivé en ceste ville, on fera garde dudict corps a l'église *Saint-Jacques* de *Lousmeau*, et illecq on ira pour l'amener en ceste ville; et sera mené et mis aux *Jacobins* pour y demeurer quelque temps, et illecq après le conduire en l'église cathédrale *Saincts-Pierre* de ceste ville d'*Angoulesme* pour illecq estre inhumé.

Sera du tout et auparavant communiqué avecque Messieurs de *Saint-Pierre*.

Sera le cœur dudict *Saint-Pierre* ceinturé de drap et velours noirs avecque les armories dudict sieur, aussy la nef sera ceinturée et revestue noire avecque armories⁴.

Y aura pouvres acoustrés de deuilh, avecque chascun deux torches.

Aussi y aura [assistants] acoustrez de grand deuilh, et le tout fait le plus honorablement qu'il se pourra faire...

Je lis aussi, dans l'assemblée du 5 avril suivant, la note des frais de l'enterrement de Monseigneur de *Ruffec*, se montant à: "quarante-huit escus deux tiers quatorze sols six deniers." Je reviendrai sur ce détail en temps et lieu; mais je tiens à signaler dès aujourd'hui ces deux lignes: "Plus à Marsault Bertrand m^{te} masson de ceste ville, la somme de ung escu deux tiers, pour avoir fait ladicte sépulture, CARELE ET VOULTE LADICTE FOUSSE."

⁴ "Les armes de *Volluire* étaient: burelé d'or et de gueules de dix pièces; mais il n'y en avait aucune trace dans son cercueil, et on n'y a trouvé qu'une simple croix brodée sur un morceau de velours taillé en rond; on a pris à tort pour une croix de *Malte* cet emblème de foi religieuse. Ces armes devaient figurer avec quelques inscriptions sur le pavé de la cathédrale; mais ce pavé ayant été souvent refait, notamment en 1781, tout avait disparu depuis longtemps."

Voilà donc retrouvée la petite voûte qui couvrait le cercueil de *Volluire*; elle avait été maçonnée à la place d'honneur de son gouvernement, au centre de la cathédrale: *le Père du pays devait reposer au milieu de ses enfants.*"

Le dimanche 26 mars a eu lieu en grande pompe, dans la cathédrale, au lieu même où avait été trouvé le cercueil, la déposition des restes de *Philippe de Volluire*.

La cérémonie a commencé à midi; la messe a été dite par M. *Prévost Du Las*, vicaire général. Un catafalque dressé sur la tombe, au-dessous de la troisième coupole, était gardé par la troupe qui faisait la haie autour. Des oriflammes aux couleurs des *Volluire* flottaient sous les voûtes; les armes des *Volluire*, celles de la ville de *Poitiers*, de la ville de *Ruffec*, des *La Messelière*, brillaient sur les murs. Des inscriptions, à droite et à gauche, au-dessous des écus, rappelaient les services et proclamaient les vertus de l'illustre défunt, D'un côté on lisait: 1. *Siège de Poitiers, 1569.* — 2. *Batailles. Négociations.*

(Ici les armes de Philippe de Volluire.)

CI GIT

PHILIPPE DE VOLVIRE
MARQUIS DE RUFFEC
CHEVALIER DU SAINT-ESPRIT
GOUVERNEUR D'ANGOUMOIS
ASSASSINÉ A PARIS EN 1585
A L'AGE DE 51 ANS

PAR SES VERTUS CHRÉTIENNES
ET SES SERVICES ÉMINENTS
IL MÉRITA LE RESPECT
ET LA RECONNAISSANCE ÉTERNELLE
DE CETTE VILLE
ENTERRÉ EN FÉVRIER 1586
DE NOUVEAU LE 26 MARS 1865

— 3. *Gouvernement d'Angoumois, 1573-1585.* — De l'autre: 1. *Garde le dépôt. La mémoire du juste sera éternelle.* — 2. *Sois fidèle jusqu'à la mort, je te donnerai la couronne de vie* — 3. *Tu es tombé comme tombent les braves devant les fils d'iniquité.*

A droite du catafalque, sur le rang le plus rapproché de l'autel, on remarquait M^{me} *Frottier de La Messelière*, dernière héritière du sang des *Volluire*, et sa famille; M^{me} la baronne de *La Porte-aux-Loups*, alliée aux *Volluire*; M. le maire de la ville, M. le général et les officiers de la garnison; à gauche, la Société archéologique et la société de *Saint-Vincent-de-Paul*

Après le dernier évangile, immédiatement avant l'absoute, M^{gr} l'évêque s'est avancé vers l'assistance et a lu, au milieu de l'attention la plus vive, un discours dans lequel il a retracé dans les termes les plus heureux la vie si bien remplie de l'illustre gouverneur d'Angoumois.

Les cérémonies de l'église terminées on a glissé sur la fosse une large dalle portant l'inscription suivante:

III

Mercredi 18 janvier 1865, on a découvert un tombeau sous la troisième coupole, du côté de l'épître et au-devant de la chaire. Il contenait des ossements, recouverts encore de lambeaux de vêtements de soie. Sur ces vêtements étaient des armoiries brodées et entourées d'un cordon de l'ordre de Saint-Michel. L'écu portait: *d'or, à deux lions passants lampassés de gueules, surmontés d'un lambel d'argent à trois pendants.* Un bout d'étole et un gant ont été recueillis. On a cru reconnaître successivement les armes des *Chabonais*, des *Du Verdier* et des *Tison d'Argence*; mais jusqu'à présent ces attributions ne paraissent avoir rien de certain.

IV

Le jeudi 11 mai, après avoir enlevé la grille du sanctuaire pour baisser le sol on a découvert, sous la grande coupole, deux tombeaux d'évêques. Quelques lambeaux de vêtements, deux bouts de crosses en bois, mêlés aux débris de cercueils de chêne, sont les seuls objets que l'on a pu recueillir.

Le mercredi 17 mai suivant, en poursuivant les travaux de terrassement sous la grande coupole de la cathédrale, on a mis à jour trois nouveaux tombeaux d'évêques. Ils ne renfermaient que quelques fragments de crosses de bois et des lambeaux d'étoffe précieuse. Les corps avaient été ensevelis dans des cercueils en bois.

Nous pensons que l'un de ces tombeaux devait être celui de l'évêque *Cyprien-Gabriel Bénard de Rezay*, mort à *Angoulême* le 5 janvier 1737, et inhumé le 7 du même mois, *sous la lampe devant le maître-autel de l'église cathédrale, sépulture ordinaire des évêques d'Angoulême, avec ses ornements, mitre, bague et crosse* (Cf. le procès-verbal de la séance du 26 avril 1865.)

†